

Loila, le 30 septembre 2025

La Société des Mines de Mandiana (SMM) informe l'opinion publique qu'elle fait l'objet, depuis plusieurs jours, d'une campagne de diffamation délibérément orchestrée par l'ONG « TOURNONS LA PAGE » et relayée par certains médias et réseaux sociaux, notamment MOSAIQUEGUINEE, MEDIAGUINEE, GUINEEMATIN, NIMBA224, et d'autres.

Ces allégations fallacieuses évoquent une prétendue fuite de cyanure sur le site d'exploitation de Loila, qui aurait provoqué la mort de bétails et d'animaux.

Face à ces accusations infondées et gravement attentatoires à son image, la Société des Mines de Mandiana tient à apporter les précisions suivantes :

1. Aucune fuite de cyanure n'a été constatée

Contrairement aux allégations relayées, il n'y a eu aucun incident impliquant du cyanure sur le site de la SMM. Le 15 septembre 2025, un débordement limité d'eau non polluée, conforme aux normes de rejet en vigueur, a été observé suite aux fortes pluies enregistrées dans la région.

Les résultats des analyses de cette eau qui se font dans le cadre du monitoring environnemental sur une fréquence hebdomadaire, réalisés à la fois par nos laboratoires internes et par le Laboratoire Régional de Kankan, confirment l'absence de toute contamination. De plus, les constatations effectuées sur place par les services techniques compétents de l'État corroborent ces résultats et attestent qu'aucun incident environnemental n'a eu lieu.

En conséquence, toute affirmation faisant état d'une fuite de cyanure est infondée, dénuée de tout fondement scientifique et formellement rejetée par l'entreprise.

2. La mort de bovins n'est en aucun cas liée à l'incident

Les informations relayées par certaines sources au sujet de prétendu mort de bovins liés à l'incident sont infondées.

Les constats réalisés sur le terrain dès le jour même de l'événement montrent que les carcasses observées étaient en état de décomposition avancée, un état totalement incompatible avec une intoxication récente.

D'ailleurs, les propres images diffusées par l'ONG à l'origine de ces allégations confirment ce constat, puisqu'elles montrent clairement un veau en état de putréfaction avancée.



Ces éléments objectifs démontrent sans ambiguïté qu'il n'existe aucun lien entre l'incident pluviométrique et la mortalité animale évoquée. Toute tentative d'associer ces mortalités à nos activités est donc sans fondement et formellement rejetée.

3. Dialogue ouvert et transparence avec la communauté

À l'initiative des autorités préfectorales, plusieurs visites de terrain et réunions de concertation ont eu lieu entre la SMM, les représentants de la communauté de Loïla ainsi que les autorités administratives et services techniques compétents.

Ces échanges, menés dans un esprit de dialogue constructif et de transparence, ont permis de lever toute incompréhension et de rétablir la vérité quant à l'incident. Ils ont également été l'occasion de réaffirmer, de manière claire et solennelle, l'engagement ferme de la société à préserver un climat de confiance, de coopération et de paix durable avec les communautés riveraines.

4. Engagements en matière de conformité, sécurité et environnement

La SMM réaffirme qu'elle opère dans le strict respect des lois de la République de Guinée, ainsi que des standards internationaux les plus exigeants en matière de sécurité industrielle, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale envers les communautés locales.

À cet effet, la société dispose, depuis le démarrage du projet, d'une unité de détoxification du cyanure installée à la sortie de l'usine, garantissant un traitement sécurisé et conforme de toutes les eaux de procédé. Ce dispositif est renforcé par un système permanent de surveillance environnementale, qui assure un suivi régulier et rigoureux de la qualité des eaux et de l'ensemble des paramètres environnementaux sensibles.

Par ailleurs, la SMM est soumise à un audit annuel indépendant de son Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), dans le cadre de son acceptabilité environnementale, ce qui atteste de la transparence et du sérieux de ses engagements.

5. Engagements sociétaux et appel à la responsabilité

En relayant des accusations sans vérification préalable, sans recoupement des sources, sans équilibre de l'information et sans même solliciter la version de la SMM, certains médias ont gravement contrevenu aux principes fondamentaux de la profession journalistique.

Face à ces manquements, la SMM exige la publication immédiate de démentis par les médias et réseaux sociaux concernés. La société se réserve par ailleurs le droit de saisir les juridictions compétentes contre toute personne ou institution qui a diffusé, ou persisterait à diffuser, de telles allégations mensongères portant atteinte à son image, susceptibles de troubler l'ordre public et de compromettre la paix sociale dans sa zone d'activité.



Dans un esprit d'ouverture et de transparence, la Société des Mines de Mandiana réaffirme qu'elle reste disposée à accueillir toute mission indépendante d'audit ou de vérification de ses installations et de ses pratiques, afin de démontrer la conformité de ses activités et de rassurer durablement la communauté riveraine.

La SMM réaffirme son engagement constant à protéger l'environnement, à préserver la santé publique, à contribuer activement au développement local et national, et à respecter scrupuleusement ses obligations vis-à-vis de l'État et des communautés riveraines.

Elle appelle l'ensemble des médias et des citoyens à faire preuve de responsabilité, de rigueur et de transparence dans le traitement et la diffusion de l'information, afin d'éviter toute désinformation susceptible de nuire à la paix sociale et de compromettre le climat de confiance avec les parties prenantes.

Direction Générale de SMM


SOCIÉTÉ DES MINES DE MANDIANA SA (S.M.M.)
Antenne Conakry - République de Guinée
Sonoco Trade Center, 9^e étage Almamiya C/Kaloum
RCCM: GC-KAL-M2/079.024/2016-NIF:731241238-5D
SGBG-10000454726-86 Tél: +224 210 10 57 24